

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1541

28 juin 2013

SOMMAIRE

Acrelux S.A.	73957	Severland S.à.r.l.	73964
Alistair Real Estate S.à r.l.	73930	Shamil Finance (Luxembourg) S.A.	73958
AXA Private Debt III S.à r.l.	73933	Sibling Investment	73965
Berlin 3 S.à r.l.	73967	Simark International S.A.	73962
Berlin Hof 3 S.à r.l.	73967	Simar S.A.	73964
Elkhound Loan Company Luxembourg S.à r.l.	73922	Simon Paul S.à r.l.	73962
Energ Trade Invest Lux S.à r.l.	73953	Sinex Investment S.A.	73954
Green Ocean S.à r.l.	73945	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.	73958
LSF7 Lux Investments VII S.à r.l.	73922	Snowdonia (NFR) S.à r.l.	73957
M.P.M S.à r.l.	73953	Société de Gestion de Patrimoine Familial S.A., en abrégé S.G.P.F. S.A.	73954
Qatar S.A.	73924	Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A.	73959
Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	73954	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A.	73963
RBC Investor Services Participations S.à r.l.	73956	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A.	73954
Real Estate Solutions	73927	Solophil S.A.	73966
Realty Business Center S.A.	73957	Standard International Holdings S.A.	73966
Record Fund	73956	StarCapital S.A.	73963
Restaurant l'Atrium Sàrl	73955	Sun-Horizon	73961
Retkauf IV S.à r.l.	73953	Swedmec S.à r.l.	73953
Rheinpark S.à r.l.	73955	SX Registry S.A.	73966
Roden Investments S.A.	73956	Szoldra & Partner S.A.	73961
Roden Investments S.A.	73958	Tanarive Properties S.à r.l.	73961
Rollinger Renovation S.A.	73957	Tasman Properties S.à r.l.	73960
Royale Neuve V S.à r.l.	73955	TCC Corporation S.à r.l.	73966
Santarem S.A.	73961	Tea Properties S.à.r.l.	73960
Saran S.A., SPF	73963	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	73959
Saturn Properties S.à r.l.	73953	Toadsquare S.à r.l.	73965
SBIC Investments S.A.	73964		
Scanhouse S.A.	73965		
Scientist of Fortune S.A.	73965		
S.E.C. Finance S.A.	73962		
S.E.C. Luxembourg S.A.	73960		

**Elkhound Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF7 Lux Investments VII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 175.496.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Gianpiero Saddi, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
acting as the authorised attorney of Lone Star Capital Investments

S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws
of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and
registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796 (the Sole Shareholder),

being the holder of all the 100 (one hundred) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five
euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of LSF7 Lux Investments VII S.à r.l. (the
Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg
Trade and Companies Register under number B 175496, having its registered office in 7, rue Robert Stümper, L-2557
Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, published in the
Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 920 of 18 April 2013,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain
annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed capital of the Company, which is set at EUR
12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR
125.- (one hundred twenty-five euro) each.

2. that the purpose of the resolutions is the following:

- (i) waiver of the convening notice of the general meeting;
- (ii) change of the Company's name; and
- (iii) amendment and restatement of article 4 of the Company's articles of association.

3. after due consideration of the above the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice
requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be
adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to "Elkhound Loan Company Luxembourg S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 4 of the Company's articles of association, which will read henceforth,
in their English version, as follows:

« Art. 4. Name. The Company will have the name of "Elkhound Loan Company Luxembourg S.à r.l."

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or
charged to the Company, as a result of the present deed, is approximately evaluated at EUR 1000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above Sole
Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same person and
in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and
residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

M. Gianpiero Saddi, employé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire autorisé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité
limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert
Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le
numéro B 91796 (l'Associé Unique),

étant le détenteur de l'ensemble des 100 (cent) actions, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros)
chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de LSF7 Lux Investments VII S.à r.l. (la Société), une société
à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de
Luxembourg sous le numéro B 175496, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée
selon acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
N° 920 du 18 avril 2013,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire
restera annexée aux présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui
suit:

1. que l'Associé Unique représente l'ensemble du capital émis et souscrit, qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq
cents euros), représenté par 100 (cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros)
chacune.

2. que l'objectif des résolutions est le suivant:

- (i) renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale;
- (ii) changement du nom de la Société; et
- (iii) modification et refonte de l'article 4 des statuts de la Société.

3. après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités
de convocation de la présente assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à
prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Elkhound Loan Company Luxembourg S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 4 des statuts de la Société, qui se liront, dans leur version française,
comme suit:

« Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Elkhound Loan Company Luxembourg S.à r.l.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société
ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1000.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique a requis
de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte
anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses, nom, prénom, état civil et résidence,
ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2013. LAC/2013/20618. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins de publication au Mémorial,
Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061702/108.

(130075543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Qatar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 168.739.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "QATAR S.A.", a société anonyme, having its registered office at 38, rue du Curé Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg at section B under number 168739 incorporated by deed dated on May 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1536 of June 19, 2012; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mister Eric Daya, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Madame Caroline Diederich residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes. II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda.

1.- Change of the number and of the nominal value of the shares so that the capital will be set at EUR 77,000.- represented by 770 shares with a nominal value of EUR 100,- each.

2.- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 73,000.- (seventy three thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 77,000.- (seventy seven thousand Euro) to EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) by issue of 730 (seven hundred and thirty) new shares having the same rights and obligations as the existing one, to be subscribed by the sole shareholder and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Corporation.

3.- Acceptation of subscription and payment.

4.- Amendment of article 5 of the articles of association.

5.- Statutory appointement.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to amend the number and the nominal value of the current shares so that the capital is now set at EUR 77,000.- represented by 770 shares with a nominal value of EUR 100,- each.

Second resolution:

The meeting decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 73,000.- (seventy three thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 77,000.- (seventy seven thousand Euro) to EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) by issue of 730 (seven hundred and thirty) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

The meeting decides to admit to the subscription of the 730 (seven hundred and thirty) new shares the sole shareholder: Qatar Holding Investment Limited

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore the aforementioned Qatar Holding Investment Limited declared to subscribe the entire increase of the share capital and to fully pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in his favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by an amount of EUR 73,000.- (seventy three thousand Euro)

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Artemis Audit & Advisory, réviseurs d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'avaleur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales à émettre en contrepartie"

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Capital

The subscribed capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (€ 150,000), divided into one thousand five hundred (1,500) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each."

Fourth resolution:

The meeting decides to remove the current Director from his mandate of Director and gives him discharge for his mandate.

The meeting decides to appoint for an undetermined duration as director of the Company: Universal S.A. with registered office at L-8140 Bridel, 42 A rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 167428 which permanent representative is Ms Caroline DIEDERICH, residing at 42 A, route de Luxembourg. L-8140 Bridel, born in Luxembourg, on January 13, 1989.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize le trois mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QATAR S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 38 rue du Curé, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg à la section B numéro 168739 constituée suivant acte reçu le 7 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1536 du 19 juin 2012 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Daya, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Caroline Diederich, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de sorte que le capital soit fixé à EUR 77.000 représenté par 770 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 73.000,- (soixante treize mille Euro) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 77.000,-(soixante dix sept mille Euros) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros) par l'émission de 730 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par l'actionnaire

unique et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 73.000,- (soixante treize mille Euro).

3.- Acceptation de la souscription et libération.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Nomination statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de sorte que le capital soit fixé à EUR 77.000 représenté par 770 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 73.000,- (soixante treize mille Euro) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 77.000,- (soixante dix sept mille Euros) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros) par l'émission de 730 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 73.000,- (soixante treize mille Euro) par l'émission de 730 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 730 actions nouvelles l'actionnaire unique Qatar Holding Investment Limited.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Qatar Holding Investment Limited qui a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et libérer intégralement les 730 actions nouvelles par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 73.000,- (soixante treize mille Euro).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Artemis Audit & Advisory à Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'avaleur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales à émettre en contrepartie"

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Capital social

Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille Euro (150.000 €), divisé en mille cinq cents (1.500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de révoquer de ses fonctions d'administrateur l'administrateur en place et de lui donner décharge pour son mandat.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée indéterminée: UNIVERSAL S.A. avec siège au 42 A, route de Luxembourg. L-8140 Bridel, R.C.S. Luxembourg B 167428, ayant comme représentant permanent Madame Caroline DIEDERICH, demeurant à 42 A, route de Luxembourg. L-8140 Bridel, Grand Duché de Luxembourg née à Luxembourg, le 13 janvier 1989.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E.DAYA, C.DIEDERICH, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 mai 2013. Relation: LAC/2013/21074. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013061843/162.

(130076436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Real Estate Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.107.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Georges BERNA, consultant, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Real Estate Solutions».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion immobilière.

Elle peut notamment acheter, vendre, gérer, louer et mettre en valeur, tout ou partie d'immeubles pour son propre compte ou pour le compte de tiers. Elle peut être syndic d'immeubles.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut donner ses biens en nantissement ou les hypothéquer.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales, ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00.-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable. Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à quinze (15) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des mille (1.000) actions créées.

Ces actions ont été libérées à hauteur de dix mille euros (EUR 10.000.-) par des versements en espèces représentant trente-deux virgule vingt-six pour cent (32,26%) du capital social, de sorte que la somme de dix mille (EUR 10.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Georges Berna, surnommé, consultant, né à Luxembourg, le 20 avril 1986, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire Maître Pierre Berna, avocat, né le 17 avril 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

3. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Georges BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC/2013/19792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013062105/162.

(130075759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Alistair Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 177.219.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 119916,

ici représentée par Madame Elise LETHUILLIER, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «ALISTAIR REAL ESTATE S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Un gérant pourra délivrer à tout autre gérant, une procuration aux fins de le représenter à tout Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion, par ces moyens, est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Souscription - Libération - Apports

Le capital social a été souscrit par ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., préqualifiée, et les cent vingt-cinq (125) parts sociales, ainsi souscrites, ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Décision de l'associé unique

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Madame Elise LETHUILLIER, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

b) Monsieur Marc AMBROISIEN, né le 8 mars 1962 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,

c) ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., préqualifiée.

2) Le siège social de la Société est établi au 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. LETHUILLIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21315. Reçu soixante quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062805/162.

(130078103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

AXA Private Debt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.196.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the eighth day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AXA Private Equity Switzerland AG", a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Switzerland and registered with the Register of Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.032.345-6.,

represented by Ms Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 7 May 2013.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation have been drawn-up:

Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a company (the "Company") in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of "AXA Private Debt III S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Statutory Auditor

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the "Managers") or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the "Board of Managers").

The Managers or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The Board of Managers (if any) may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary"). If no permanent Chairman is appointed, each meeting will elect the chairman who is to preside such meeting and who shall be the "Chairman" for the purpose of such meeting.

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman or by any two of its members who so request.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 hours notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means

of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or, exceptionally such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers or as the case may be, the Board of Managers, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers or as the case may be, the Board of Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Management Fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers, Representation of the Company. The Managers or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Managers or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of Interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Managers, officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Managers, officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right

of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Managers' Resolutions. The resolutions of the Managers (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 24th April at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, failing which, by the statutory auditor (if any) or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance, Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items contained in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of Shareholders' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders as dividends, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA Private Equity Switzerland AG	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholder's resolutions

First Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Robert Brimeyer, born on 3 May 1972 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

(ii) Mr Philip Zarb Mizzi, born on 18 March 1982 in Malte, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

(iii) Ms Jennifer Ferrand, born on 23 February 1981 in Thionville, France, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

(iv) Mr Olivier Berment, born on 2 May 1971 in Meulan, France, with professional address at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France;

(v) Mr Christophe Vulliez, born on 12 May 1975 in Versailles, France, with professional address at 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France.

Third Resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2013:

PricewaterhouseCoopers S.C., a société cooperative governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-65.477.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois de mai.

Par-devant Nus Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«AXA Private Equity Switzerland AG», une société régie par le droit suisse, ayant son siège social à 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.032.345-6,

représentée par Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 2013.

La procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les statuts ont été rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un unique associé, détenteur de la totalité des actions. La Société peut néanmoins être composée de plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, notamment suite à un transfert de parts sociales ou une émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination «AXA Private Debt III S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. La Société aura son siège social dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une résolution des Gérants ou le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par résolution des Gérants ou le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Si les Gérants, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou les communications avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, la Société pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participation illimitée auprès de AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions ainsi que d'agir en qualité d'associé gérant de celle-ci.

La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises formant partie du groupe auquel la Société appartient notamment en accordant des prêts et en octroyant des garanties ou des sûretés de toutes sortes.

La Société peut effectuer toutes formes d'emprunts et émettre des obligations, des titres ou autres instruments de dette similaires à titre privé.

De manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Chaque part sociale émise a une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé, suite à une décision des Gérants, pour régler le prix des parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'unique associé peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital et donnée lors d'une assemblée générale des associés.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts et des décisions valablement adoptées par l'unique associé ou l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à une voix au porteur de cette part dans la limite des restrictions apportées par les Lois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'unique associé, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts, ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'unique associé ou tout autre associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par deux gérants, agissant conjointement, qui n'ont pas besoin d'être des associés (les «Gérants») ou par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être des associés (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants, ou le cas échéant, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'unique associé ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat ne prendra pas fin tant que leurs successeurs n'auront pas été élus. Ils peuvent être renommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'unique associé, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être lui-même un membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Lorsqu'aucun Président permanent n'a été nommé, un président sera nommé lors de chaque réunion afin de présider ladite réunion en qualité de «Président».

Le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Lorsqu'aucun président permanent n'a été nommé, chaque réunion nommera le président qui présidera la réunion et qui agira en qualité de «Président» aux fins d'une telle réunion.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande de deux de ses membres.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant), sauf lorsqu'en son absence le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) en qualité de président pro tempore à la majorité des membres présents à une telle réunion.

Sauf dans les cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant participer, une convocation de réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) sera donnée par écrit et transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins 48 heures avant la réunion. La convocation doit spécifier la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des transactions. La convocation peut faire l'objet d'une renonciation par l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (le cas échéant). Aucune convocation séparée n'est requise

pour des réunions tenues à des dates, heures et lieux spécifiés dans des résolutions préalablement adoptées par le Conseil de Gérance (le cas échéant).

Chaque réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) doit être tenue à Luxembourg ou, exceptionnellement dans un autre lieu tel que le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut déterminer de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) en nommant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance (le cas échéant) doit être la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) en fonction.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) peuvent participer à une réunion au moyen d'une conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation a la valeur d'une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant), est valide et en bonne et due forme tant qu'elle a été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) qui a été convenablement convoquée et tenue. Cette décision peut consister en un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux étant signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant).

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'unique associé ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Les associés ne doivent ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 11. Frais de Gestion et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent recevoir une indemnité de gestion en vertu de l'exercice de la gestion de la Société et doivent être remboursés de tous frais supportés par les Gérants en relation avec la gestion de la Société ou la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ou, les cas échéant les membres du Conseil de Gérance, n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Les Gérants ou les membres du Conseil de Gérance sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs, Représentation de la Société. Les Gérants ou, les cas échéant les membres du Conseil de Gérance, peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, Rémunération. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne doit être affecté ou annulé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, un des Associés Gérants ou tout employé de la Société a un intérêt personnel, ou est associé, directeur, collaborateur, membre, cadre ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne mentionnée ci-dessus liée à toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager dans des relations d'affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou entreprise être automatiquement empêchée de participer, voter ou agir de toute matière par rapport à ces contrats ou autres affaires.

Sans préjudice de ce qui précède, dans le cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel à une transaction de la Société, ce membre du Conseil de Gérance ou ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et ne doit pas considérer ou voter la transaction, l'intérêt de ce membre du Conseil de Gérance ou de ce Gérant devra être rapporté lors de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Enregistrement des Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants (le cas échéant) doivent être écrites. Copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être présentés en justice ou ailleurs seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Toutes procurations y resteront annexées. Copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être présentés en justice ou ailleurs seront signés par le Président et par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Réviseurs d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les réviseurs d'entreprises agréés seront nommés par l'associé ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée de mandat n'excédant pas six ans, et ils resteront en fonction tant que leurs successeurs n'auront pas été nommés. Leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée des associés régulièrement constituée représente la globalité des associés.

L'assemblée générale des associés dispose des pouvoirs investis à l'assemblée générale des associés par les Statuts et les Lois.

Lorsque la Société ne comprend qu'un unique associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par la loi. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne s'appliquent pas dans la situation d'espèce.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir lorsque la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, aura lieu au siège social de la Société ou à un autre lieu qui peut être spécifié dans la convocation à l'assemblée, le 24 avril à 10h00.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, est un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société ne compte pas plus que vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par un vote écrit du texte des résolutions à adopter qui sera envoyé par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, aux associés par écrit transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les associés sont alors tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un unique associé, les associés peuvent se réunir lors d'assemblées générales des associés sur convocation émise conformément avec les présents Statuts ou les Lois, par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, à défaut, le réviseur d'entreprises (le cas échéant) ou, à défaut, par les associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés spécifiera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des transactions à traiter par l'assemblée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, le cas échéant, décrire toute proposition de modification des Statuts et le cas échéant, faire part du texte modifiant affectant l'objet ou la forme de la Société. L'assemblée peut être tenue sans convocation préalable lorsque tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Les assemblées des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, peuvent être tenues à l'étranger, lorsque selon l'avis décisif des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 20. Présence, Représentation à une Assemblée des Associés. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole lors de toutes assemblées générales des associés.

Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en nommant par un écrit à transmettre par tous moyens de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une personne qui n'a pas besoin d'être elle-même un associé. Les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent déterminer la forme de la procuration et peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par les Gérants, ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée. Toute personne morale, étant membre, peut effectuer une procuration par la signature d'un employé dûment autorisé, ou peut donner procuration à cet employé lorsqu'elle pense qu'il a la capacité à la représenter à une assemblée générale des associés, sous réserve de rapporter la preuve de ce pouvoir comme les Gérants, ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent l'exiger. Les Gérants, ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent déterminer toutes autres conditions à remplir en vue de participer à une assemblée générale des associés.

Chaque action est indivisible vis-à-vis de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu- propriétaires d'actions, les créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent nommer une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 21. Procédure à une Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés nomme un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à une Assemblée des Associés. Une liste de présence indiquant les noms des associés et le nombre d'actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale ne décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue de voter sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, les résolutions seront prises, sans considération du nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément à ces Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue de voter sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et majorité prévues pour la modification des Statuts, les résolutions sont valablement prises par la majorité des associés représentant au moins trois quart du capital émis.

Art. 23. Procès verbaux des Résolutions des Associés. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée générale, et peuvent être signés par tout associé présent ou son mandataire qui le requièrent.

Les résolutions prises par l'unique associé doivent être consignées par écrit et signées par l'unique associé.

Copies ou extraits des résolutions adoptées par l'unique associé ou des procès-verbaux des assemblées générales des associés ainsi que les résolutions écrites des associés devant être présentés en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou un Gérant.

Chapitre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 24. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque exercice comptable, les comptes sont clos par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance, qui dressent un inventaire des avoirs et dettes de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément aux Lois et aux pratiques comptables en vigueur à Luxembourg.

Les comptes annuels sont soumis à l'unique associé, ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés, qui doit les examiner et le cas échéant, approuver ces comptes annuels.

Préalablement à l'approbation, chaque associé ou son mandataire peuvent prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Lorsque la Société compte plus de 25 associés, ce droit peut être exercé durant une période de quinze (15) jours précédant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'unique associé, ou, le cas échéant l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions établies par les Lois et conformément aux stipulations suivantes, les Gérants, ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent effectuer un versement anticipé des dividendes aux associés. Les Gérants, ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, fixent le montant et la date du versement du versement anticipé.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par l'unique associé ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés votant aux conditions de quorum et de majorité établies par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois, pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont ainsi été actés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, ainsi qu'une prime d'émission, le cas échéant, ont été libérées à cent pour cent (100%) en numéraire comme suit:

Associés	capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
AXA Private Equity Switzerland AG	EUR 12.500.-	12.500	EUR 12.500.-
Total:	EUR 12.500.-	12.500	EUR 12.500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) a dès lors été mis à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné qui certifie que les conditions établies par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évaluées à environ neuf cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débutera le jour de la formation de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2013.

Résolutions de l'associé unique

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- (i) Monsieur Robert Brimeyer, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.
- (ii) Monsieur Philip Zarb Mizzi, né le 18 mars 1982 à Malte, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.
- (iii) Mademoiselle Jennifer Ferrand, née le 23 février 1981 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.
- (iv) Monsieur Olivier Berment, né le 2 mai 1971 à Meulan, France, dont l'adresse professionnelle est 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France;
- (v) Monsieur Christophe Vulliez, né le 12 mai 1975 à Versailles, France, dont l'adresse professionnelle est 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France.

Troisième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprises et a décidé de nommer comme suit pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013:

PricewaterhouseCoopers S.C., une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2013. Relation: EAC/2013/6164. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTONI.

Référence de publication: 2013062833/648.

(130077522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Green Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.223.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixth of May.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Mr. Zoher ZORKOT, Managing Director, residing at Marcory Zone 4C, 16 BP 2024 Abidjan 06, Ivory Coast, and
2. Mr. Nabih ZORKOT, Managing Director, residing at II Plateaux, 01 BP8160 Abidjan 01, Ivory Coast.

Hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of proxies established on April 17, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "GREEN OCEAN S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) represented by 100 (one hundred) shares (parts sociales) of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance).

The members of the board of managers (conseil de gérance) might be split into two classes, respectively denominated "class A Managers" and "class B Managers".

The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as manager (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of any two managers (gérants) of the Company. In case the managers (gérants) are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Manager (Gérant de classe A) and one class B Manager (Gérant de classe B).

7.3.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

7.4.4 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance), and if at least one class A Manager and one class B Manager are present or represented.

7.4.5 In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting under the condition that at least one class A and one class B Manager vote in favour of the resolutions.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, the first Thursday of the month of June, at 10am.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March, 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Zoher ZORKOT, prenamed	50	EUR 50,000	50%
Nabih ZORKOT, prenamed	50	EUR 50,000	50%
TOTAL	100	EUR 100,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-).

Resolutions of the shareholders

1. The shareholders decide to appoint as class A Managers (Gérants de classe A) of the Company for an unlimited period:

- a) Mr. Barry BLACK, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- b) Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- c) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The shareholders decide to appoint as class B Manager (Gérant de classe B) of the Company for an unlimited period: Mr. Nabih ZORKOT, Managing Director, residing at II Plateaux, 01 BP8160 Abidjan 01, Ivory Coast

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Zoher ZORKOT, Directeur Général, résidant à Marcory, Zone 4C, 16 BP 2024 Abidjan 06, Côte d'Ivoire et

2. Monsieur Nabih ZORKOT, Directeur Général, résidant à Il Plateaux, 01 BP8160 Abidjan 01, Côte d'Ivoire.

Ci-après représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de procurations sous seing privé données le 17 avril 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «GREEN OCEAN S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 100.000 EUR (cent mille Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1000 EUR (mille Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la

Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommées respectivement «Gérants de classe A» et «Gérants de classe B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ait voté en faveur des dites résolutions.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jeudi du mois de juin, à 10.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Zoher ZORKOT, préqualifié	50	50.000 EUR	50%
Nabih ZORKOT, préqualifié	50	50.000 EUR	50%
TOTAL	100	100.000 EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 100.000 EUR (cent mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Résolution des associés

1. Les associés décident de nommer en tant que Gérants de classe A pour une période indéterminée:

a) Monsieur Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Les associés décident de nommer en tant que Gérant de classe B pour une période indéterminée:

Monsieur Nabih ZORKOT, Directeur Général, demeurant à Il Plateaux, 01 BP8160 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

2. Le siège social de la Société est établi à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les) comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2013. Relation: ECH/2013/876. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013063102/432.

(130078169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

M.P.M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 166.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056442/10.

(130069483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Energ Trade Invest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 157.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057101/10.

(130070529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.226.

Rectificatif du dépôt référencé sous le numéro LI30070912 du 6 mai 2013

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061009/10.

(130074542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.144.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061060/10.

(130075480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Saturn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.509.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

SATURN PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013061034/14.

(130074791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINNACIERE ITALMOBILIARE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013061047/12.

(130074937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Société de Gestion de Patrimoine Familial S.A., en abrégé S.G.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 165.165.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013061045/12.

(130075266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013061040/11.

(130074816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.768.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013061001/19.

(130075142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Royale Neuve V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.472.

Decision of the sole partner May 6, 2013

The Partner decides to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

Version Française

Décision de l'associé unique May 6, 2013

L'Associé unique décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-67895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE V Sarl

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013061012/23.

(130075350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Restaurant l'Atrium Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 148.644.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2013.

Pour RESTAURANT L'ATRIUM SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013061007/12.

(130075152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Rheinpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.380.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013061010/19.

(130075139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

RBC Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

Les comptes annuels au 31.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour RBC Investor Services Participations S.à.r.l.

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2013061015/12.

(130074578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.028.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent la première version qui a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés avec le numéro de dépôt initial L110213180.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061022/13.

(130074617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.963.

Dépôt rectificatif de l'extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2013 à Luxembourg, qui a été déposé au RCS le 29/01/2013, L130017825.

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Albert Roggemans en date du 31 janvier 2012;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Pierre Verbeken, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Albert Roggemans.
- Démission de Monsieur Herman Bruyland en date du 2 février 2012;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Yvan Peeters, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Herman Bruyland.

Nomination des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Pierre Verbeken, 16 avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.
- Monsieur Yvan Peeters, 16 avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.

Confirmation du mandat d'administrateur de Monsieur Dominik Geeraerts, 16 avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 (sauf si la Sicav venait à se clôturer en date du 23 juillet 2013).

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach pour une période d'un an (sauf si la Sicav venait à se clôturer en date du 23 juillet 2013).

Luxembourg, le 13 mai 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Laure Gerard

Référence de publication: 2013061005/29.

(130075436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Acrealux S.A., Société Anonyme,
(anc. Rolling Renovation S.A.).**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 143.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061026/11.

(130075027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Realty Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 88.565.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social de la société en date du 29 avril 2013.

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Madame Isabelle ART de sa fonction d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2018: Monsieur Claus Hermann Raban VON DER DECKEN, demeurant Eichetwaldstrasse 12, A-5081 Anif (Autriche), né à Bremen (Allemagne), le 8 septembre 1930.
3. De renouveler le mandat des administrateurs PORTER INVESTMENTS Limited et Monsieur Mathias VON DER DECKEN, de l'Administrateur délégué et du Commissaire aux comptes, pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018
4. De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES SARL est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013061016/25.

(130074836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Snowdonia (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.771.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

John Cassin
Gérant

Référence de publication: 2013061043/18.

(130075141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 145.028.

Les comptes annuels rectificatifs du 17 février 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent la première version qui a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés avec le numéro de dépôt initial L110032040.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061023/13.

(130074618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 88.208.

Conseil d'administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2011 tenue à Luxembourg le 11 octobre 2012 a réélu comme administrateurs:

- 1) Monsieur Mohamed Buccheeri, administrateur de sociétés, demeurant à Manama, Bahrein, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à L- 2324 Luxembourg, 11, Avenue Jean-Pierre Pescatore, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Commissaire:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée Price-WaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
Par mandat
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013061039/26.

(130074822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.966.

En date du 30 avril 2013, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A. a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Michel Willemaers de son mandat d'administrateur de Smart Private Managers (Luxembourg) S.A. avec effet au 23 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2013.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.
Jean-Pierre Malliar / Frank Moisson

Référence de publication: 2013061042/15.

(130075342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SIBELIT, Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 19 avril 2013.

Le conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur Nicolas LEEUW, né le 21 novembre 1973 à Uccle (Belgique) et demeurant Drève du Duc, 112 à Bruxelles - 1170 Belgique, en qualité de nouveau Directeur Général en charge de la gestion journalière de la Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A.(en abrégé SIBELIT), sise 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en remplacement de Monsieur marc BIZIEN.

Cette nomination prendra effet au 1^{er} mai 2013 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Laurence Peroglio.

Référence de publication: 2013061044/16.

(130074735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2013 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé l'élection de

- Monsieur Peter Reiniger, 65 Hestercombe Avenue, London SW6 5LL en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la réélection de

- Madame Monika Beck, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Roland Siller, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Franz Josef Flosbach, Johann-Wilhelm-Roth-Str.22 D-51688 Wipperfuerth (ancienne adresse: 22, Kammergasse, D-50676 Cologne) en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Aftab Ahmed, 2304-S, Williard Avenue 4515, USA-20815 Chevy Chase, Maryland en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Christoph Achini, 11, Bubenbergplatz, CH-3010 Bern en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Klaas Bleeker, Reijnier Vinkeleskade 75, NL-1071SZ Amsterdam, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Jochen Böhmer, Dahlmannstr. 4 D-53113 Bonn, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Marc Schublin, 96, boulevard Konrad Adenauer L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la réélection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013061094/38.

(130074586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Tea Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.577.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

TEA PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013061093/14.

(130074921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Tasman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.681.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

TASMAN PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013061091/14.

(130074789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 84.649.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de «SEC Luxembourg SA» tenue le 22 mars 2013 à 11 heures 20 au siège social

Résolution

L'Assemblée générale décide de renommer comme administrateurs de la société:

1. M. Francesco D'Angelo, né le 17 décembre 1968 à Levico Terme, Italie et demeurant à Luxembourg, 40, rue Rollingerground à L-2440 Luxembourg;

2. Mr Lars Nilsson, né le 24 décembre 1956 à Hassleby, Suède et demeurant à Vattugatan 15, à S -111 52 Stockholm; et

3. Mme. Asa Bladin, née le 12 septembre 1967 à Nyköping, Suède et demeurant à Östermalmsgatan 97, 114 59 Stockholm.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de 2014.

Résolution

L'Assemblée générale décide de nommer comme commissariat aux comptes:

Fiduciaire des P.M.E., société anonyme, R.C.S: Luxembourg N° B10734, 58, rue Glesener L-1630 Luxembourg, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013061030/26.

(130075452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Szoldra & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013061089/10.

(130074752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Tanarive Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.844.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

TANARIVE PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013061090/14.

(130074790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sun-Horizon, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061087/10.

(130075178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Santarem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 17 avril 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2014.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes. Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
SANTAREM S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013061063/20.

(130075105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Simark International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 83.921.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 10 mai 2013:

1. Danielle Buche a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 7 mai 2013.
2. James Body, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 7 mai 2013 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013061077/16.

(130075038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Simon Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8085 Bertrange, 15, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 79.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2013.

Simon Paul
Gérant

Référence de publication: 2013061078/12.

(130074638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de «SEC Finance SA» tenue le 22 mars 2013 à 11 heures 30 au siège social

Résolution

L'Assemblée générale décide de renommer comme administrateurs de la société:

1. M. Francesco D'Angelo, né le 17 décembre 1968 à Levico Terme, Italie et demeurant à Luxembourg, 40, rue Rollingerground à L-2440 Luxembourg;
2. Mr Lars Nilsson, né le 24 décembre 1956 à Hassleby, Suède et demeurant à Vattugatan 15, à S -111 52 Stockholm; et
3. Mme. Asa Bladin, née le 12 septembre 1967 à Nyköping, Suède et demeurant à Ostermalmsgatan 97, 114 59 Stockholm.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de 2014.

Résolution

L'Assemblée générale décide de nommer comme commissariat aux comptes:

Fiduciaire des P.M.E., société anonyme, R.C.S: Luxembourg N° B10734, 58, rue Glesener L-1630 Luxembourg, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013061029/26.

(130075432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

StarCapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.185.

Berichtigung der Hinterlegung vom 6. Mai 2013, N° 130071082

Die Geschäftsführung der StarCapital S.A. setzt sich ab 1. Mai 2013 wie folgt zusammen:

Holger GACHOT

Nikolaus RUMMLER

Geschäftsadresse von Herrn RUMMLER ist: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Geschäftsadresse von Herren GACHOT ist: 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für StarCapital S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013061051/17.

(130074991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 avril 2013

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Réviseur d'Entreprises agréé:

KPMG Luxembourg S.ar.l 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013061046/15.

(130074936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Saran S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 15 janvier 2013, de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, Administrateur, en remplacement de la société COSAFIN S.A.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY

- Monsieur Koen LOZIE

- PACBO EUROPE Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre SCHILL

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013061064/22.

(130075123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

Par décision du Conseil d'administration, prise par voie circulaire, Mr Grant JOYCE, Cole Cottage, Cole Park Road, Twickenham, TW1 1HP, Royaume Uni, a été coopté au Conseil d'Administration au poste d'Administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2013 en remplacement de Mr Gert VOGEL, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 13.05.2013.

Pour: SBIC INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Expert Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013061065/17.

(130075426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.585.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue au siège social de la société le 2 mai 2013 à 9.30 heures

Résolution unique

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour Extrait conforme

Pour le Conseil de Gérance

Marco Sterzi

Gérant

Référence de publication: 2013061070/16.

(130075306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Simar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration tenue en date du 10 avril 2013:

1. la démission de l'Administrateur:

- Rory Charles. KERR, avec adresse à 27, Lower Baggot Street, Ground Floor, Dublin Irlande, a été acceptée avec effet au 10 avril 2013;

- Hermanus Roelof Willem TROSKIE, avec adresse à 56, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 10 avril 2013;

2. la nomination de l'Administrateur:

- Chiara DECEGLIE, avec adresse à 56, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 10 avril 2013 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- John KLEYNHANS, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 10 avril 2013 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013061076/21.

(130075394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sibling Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 176.335.

Les statuts coordonnés au 30/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13/05/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013061071/12.

(130075412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Scientist of Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 161.657.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 10 septembre 2012

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration nommé en remplacement de la société BS CONSULTING S.A. commissaire aux comptes, la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.A.R.L. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145419) ayant son siège social 10b Rue des Merovingiens à BERTRANGE L-8070 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2017.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013061068/17.

(130074932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Scanhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 194-197, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.307.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061066/10.

(130075386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Toadsquare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.867.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 mai 2013

- M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Toadsquare S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013061097/15.

(130074497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

Par décision du Conseil d'administration, prise par voie circulaire, Mr Grant JOYCE, Cole Cottage, Cole Park Road, Twickenham, TW1 1HP, Royaume Uni, a été coopté au Conseil d'Administration au poste d'Administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2013 en remplacement de Mr Gert VOGEL, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Luxembourg, le 13.05.2013.

Pour: STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Expertia Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013061085/17.

(130075425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Soluphil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 109, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 17.662.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour SOLUPHIL SA

Référence de publication: 2013061083/12.

(130075186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

SX Registry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 160.318.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013061088/10.

(130075100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.792.984,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

Par résolutions signées en date du 18 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Patricia A. Johnson, avec adresse professionnelle au 1000, Nicollet Mall, 55403 Minneapolis, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A;

2. Nomination, avec effet immédiat, de Janine Brown-Wiese, avec adresse professionnelle au 1000, Nicollet Mall, 55403 Minneapolis, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013061103/15.

(130074626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Berlin Hof 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Berlin 3 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.428.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April,
before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

DB Deutschland Property Partners S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169.740, represented by its managing general partner, Deutschland Property Partners, a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169.287,

hereby represented by Ms Sofia Afonso - Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Berlin 3 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated on January 28, 2013 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has not yet been published in the Mémorial C and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 175.428 (the Company).

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Change of the company's name to "Berlin Hof 3 S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 4.** The company shall operate under the name of "Berlin Hof 3 S.à r.l.".; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name so that it shall from now on be "Berlin Hof 3 S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change so that it shall now read as follows:

" **Art. 4.** The company shall operate under the name of "Berlin Hof 3 S.à r.l.". "

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'avril,
par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

DB Deutschland Property Partner S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 169.740, représentée par son associé-gérant commandité, Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de 31.000 EUR, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 169.287,

ici représentée par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Berlin 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12.500, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 28 janvier 2013 suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.428 (la Société).

II. l'Associé Unique souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Berlin Hof 3 S.à r.l.;"
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera son activité sous la dénomination «Berlin Hof 3 S.à r.l.»; et

3. Divers.

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de sorte qu'elle se nommera dorénavant «Berlin Hof 3 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera son activité sous la dénomination «Berlin Hof 3 S.à r.l.»»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062844/100.

(130077632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.